CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance. Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis sont publiés en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St. Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignements, s'adresser à

B. BOOTH & Co.
may 29

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à [illegible], pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson.
17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.
7 mai

A LOUER.—Le premier étage de la maison No. 84, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 86, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
18 mai

AVIS.—La société qui existait entre feu Bernard Duchamp et le soussigné (sous la raison de Kennedy & Duchamp,) est dissoute. Toutes personnes qui pourraient devoir à la dite société, sont priées de solder leurs comptes dans le plus bref délai entre les mains de M. Gaston Bertus, qui est dûment autorisé à percevoir tout ce qui pourrait être dû. Et toutes personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la dite raison de commerce, sont invitées à présenter leurs comptes, pour être soldés.
8 mai DUNCAN KENNEDY.

LES soussignés ont ce jour formé une société, sous la raison de *Kennedy Durel & Co.*
DUCAN KENNEDY,
M. VALCOUR DUREL,
GASTON BERTUS.
8 mai

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux généralement quelconques, et une cuisine en fer ; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à
2 mai PLANC & BRUGIER.

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 33 caisses de TABAC, en carottes de premier choix. Chaque caisse contient 8 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.
24 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Deshaie, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—aussi que des vins blancs doux de Bergerac, 1819; et de Haut Barsac 1825, Muscat, &c. le tous à des prix modérés—également quelques milliers de sangsues de Hongrie 1er. choix.
17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou toute autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée **CAROLINE**, âgée de 16 ans, bien établie en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au faubourg d'en haut où elle se fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur, sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir :

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim rané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.
J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

AU BAZAR DE PARFUMS,
RUE ROYALE, NO. 239.

LA saison actuelle étant la plus propice pour l'emploi de certains Cosmétiques de toilette que l'on trouve dans le magasin ci-dessus, le soussigné se permet quelques observations sur l'usage à faire des articles suivans :

A l'approche des chaleurs la chevelure des dames, fatiguée par le tiraillement qu'elle a éprouvée par les coiffures de l'hiver, nécessite un soin particulier.

Le savon liquide au jaune d'oeufs est très nécessaire pour nettoyer la tête et disposer les cheveux à recevoir les corps gras, tels que pommade, huile, crême &c. qui tous ont plus ou moins la propriété de les faire croître, en prévenir la chute, les rendre souples et les lisser.

On se trouvera fort bien de l'usage de l'huile florale de Sainte, do de macassar de Rowland, do d'ours clarifiée, inodore ou parfumée, de la pommade à la moëlle de bœuf, do à la graisse d'ours, do de macassar, do des Francs, phystrie de Guelland, batons de pommade cosmétique, &c.

Pour le teint on fera usage de la *Cold Cream* ou crême de limaçons ; crême de Perse, qualité supérieure; do de concombres; pâte très fraîche; fécule, ou poudre de patates; crême de rose ; blanc de perle ; rouge surfin, en pots, en feuilles ou en vinaigre ; lait de rose, &c.

Savons de toilette à toutes les odeurs, en tablettes, en boules, en poudre, en essence et en crême ; pâte d'amandes liquide ou en poudre, pour blanchir la peau ; la célèbre crême de savon d'amandes amères, de Demarson, toujours fraîche et très odorante, si réputée pour adoucir la peau.

Pour la bouche : Eau balsamique et poudre de Demarson, poudre de Ceilan, corail et opiat très frais.

Savons très fines et à toutes les odeurs, pour le mouchoir, entre autres celle si renommée appelée Caprice de Valérie; eau-de-vie de Lavande double et ambrée, eau des Alpes; do de Cologne de toutes qualités, jusqu'au double extrait de Demarson, et le No. 24 de Marie Farina; eau de fleurs d'oranger, do de rose, &c.

N. B. —Tout le monde connait les qualités précieuses qu'acquièrent les cordiaux en vieillissant, les personnes qui désireraient se procurer de très vieilles eaux Régénératrice, de d'Ispahan, do des Carmes, do des Alpes, do des Montagnes Françaises, de Cologne, &c. en trouveront que l'on peut leur garantir avoir 15 ans de flacon.

Très bonne vanille, à la livre ou à l'once, pour faire les glaces, fabrique de moutarde créole et autres, vinaigre de framboise, &c. 14 avril J. E[illegible]N.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. PESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 12[illegible], entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.
J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 9 mai

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés agents de la scie à vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cyprès qu'ils livreront, soit sur le bassin ou le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon marché qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.
TOURNE & BECKWITH.
8 avril Nouvelle Levée No 15

A VENDRE pour cause de départ—2 caisses [illegible]; 1 caisse coutil gris; 1 caisse serrures demandées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chapeaux de paille; 1 caisse [illegible] et fichus bernais; 1 caisse [illegible]; s'adresser chez M. Th. Nicolet et Co. [illegible] No. 41. 7 mai.

700 [illegible] en débarquement du bateau à vapeur Vermillion, et à vendre par
30 mai GRAY, BURRIVE & Co. 30, Nlle. Levée

VENTES PAR LE MARSHAL.

Wm. Levy contre Q. Train.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 21 juin, à 5 heures, au Principal, un bois de lit, un coffre et son contenu, une table, des ustensiles de cuisine, chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
12 juin L. DAUNOY, marshal.

J. M. Bach contre Mlle. Bongeres.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la N.-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 18 juin, au bureau du marshal, rue Ste.-Anne à 5 heures de l'après-midi, une quantité de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
10 juin L. DAUNOY, marshal.

Nicholson contre D. F. Waymouth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 18 juin, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues du Bassin et St Louis, un comptoir, 2 roues de loterie, un tableau, une table et beaucoup d'autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 juin L. DAUNOY, marshal.

Dusuau Delacroix contre H. Guy.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente jeudi, 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, rue Condé, entre Madison et [illegible], le contenu d'un Magasin de Tabac, consistant en tabac en feuilles et à poudre, cigares et tous les articles qui dépendent de l'établissement.
8 juin L. DAUNOY, marshal

L. C. Hutchinson agent de Isaac T. Preston vs. James Hondley, L. C. Hutchinson agent de T. W. Carsten vs. le même, James Wright vs. le même.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 14 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval alezan, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juin L. DAUNOY, marshal.

R. Bonnaugh vs. R. Sawyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente, samedi, 15 juin à 5 heures; P. M. les meubles meublants le café dans la rue Tchoupitoulas, No. 122, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juin L. DAUNOY, marshal.

R. H. Brunet & Co. vs. Peter Mott.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 83 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.
1er juin L. DAUNOY, marshal

Mme. Taylor vs. M. Isaacks.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 13 juin, à 5 heures, au Principal, 4 matelas, 2 matelats en plume, 1 lot de couvertures, une malle et le contenu, saisis dans la demande ci-dessus.
31 mai L. DAUNOY, marshal.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.
13 mai L. DAUNOY, marshal

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—29 mai 1833—*Paul Vidal* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition de F. Myèvre, syndic des créanciers de l'insolvable, et du tableau de distribution des fonds qui se trouve entre ses mains—il est ordonné par la cour que tous ceux y intéressés aient à déduire d'ici au lundi 10 juin, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué et l'argent distribué en conséquence, et le dit syndic déchargé de sa responsabilité.
Par ordre de la cour.
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droite du fleuve, bornée dans sa partie supérieure par la bayou Goyelle, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Cannonaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; deux magasins de 44 pieds sur 46, édifiés sur des briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisés en dix appartements, dont l'un contient un moulin à gru patenté ; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couvertes en bardeaux et peinturées ; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur de premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemble avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités ;

Barney, âgé de 24 ans, bon scieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.
Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.
Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.
Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un peu cuisinier
Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.
Henry, de 25 ans, charretier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.
Reuben, de 24 ans, scieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.
Jarry, de 23 ans, laboureur, piocheur, bûcheur, bon quêtier et entendu à la machine à vapeur.
Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.
Gull, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche
David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.
Alexander, de 24 ans, do. do. do.
Hy Copper, de 27 ans, charretier, et do do. do.
Williams, de 24 ans, do. do. do. do.
Samuel, de 27 ans, do do. do.
Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do
Davis, de 18 ans, piocheur, bucheron et bonne pelle
Jerry, de 20 ans, do. do. do.
Daniel, de 24 ans, scieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Thé. Segond et Elise Rivas, à la Nouvelle Orleans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes :

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins le gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 33, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutées d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escalier—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

VINS—100 paniers vin de Champagne, 100 caisses de vin de Bourgogne mousseux; 10 pipes de 8 ans de vin de Madère de choix; 150 tonneaux de vin de Marseille; 20 barils de vin imitation de Madère; 100 caisses de vin de Bordeaux ; le tout ayant droit au drawback, à vendre par.
3 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

DOMESTIQUE.

ON demande à louer un nègre ou un mulâtre, bien au fait du service et d'une tenue propre et décente. On préférerait un mulâtre, s'adresser à
Mr. GRANET, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe
27 mai

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

VINGT montres plates en or, fabrique de Tobias, Morcaf, Johnson et Houghton ; trois montres françaises en or, de Melly ; 50 à 60 montres *patent* anglaises en argent ; 19 chaines de montres en or ; 6 dito [illegible]; chaînes émaillées ; un écrin contenant des diamants; deux dito contenant des perles et des diamants; un gros diamant monté sur une épinglette ; un diamant et une épinglette émaillée ; une grosse bague et plusieurs diamants ; 20 à 30 bagues à diamants assorties ; 100 à 120 bagues garnies de perles et de pierres ; un rubis et une rose montés sur une bague ; 90 paires de boucles d'oreille, en corail, filigramme, &c. &c. ; une paire grandes boucles d'oreille, avec une épinglette, montées en diamants ; 4 chaînes de femme, en or ; une quantité de boutons de chemise assortis ; 8 médaillons en filagramme (forme de cœur); une paire lunettes en or; demi douzaine cuillères en argent ; 10 anneaux de deuil, avec cette inscription : *à la mémoire de* ; un grand écrin en [illegible] un dito en or et en [illegible]; et nombre d'autres articles dont le détail serait trop long.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque fera retrouver les articles ci-dessus ou restituera les voleurs, ou donnera des informations positives qui puissent conduire à cette découverte.
L. MUH,
10 juin rue de Chartres, No 115

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*F. J. Letellier* contre *ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de L. H. Féraud, notaire public, samedi, 29 juin courant, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la cour.
12 juin—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Couren* vs. *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire ; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues ; il est de plus ordonné que M. Geo. Ashbridge soit nommé pour représenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour,
10 juin—9 2ps F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No. 6933—*Nathaniel Jas. Deblois* contre *ses créanciers et les créanciers de Callender et Deblois*.—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Callender et Deblois, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Jules Mossy, notaire public le lundi 1er. de juillet prochain, pour délibérer sur les affaires de l'insolvable et de la faillite de Callender & Deblois, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Et M. John Nixon est nommé avocat des créanciers absens.
Par ordre de la cour,
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10 2ps F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, 30 mai 1833—No 6932—*Pierre Huchet Kernion* contre *ses créanciers*—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de M. Hugues Pédesclaux, notaire public, le lundi 1er. juillet prochain, pour délibérer sur les affaires du demandeur, et qu'en attendant, toutes poursuites soient suspendues contre sa personne et ses biens.
Par ordre de la cour.
Bureau du greffier, 30 mai 1833.
31 mai—10 2ps F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Ch. Maurian, juge, 29 mai 1833—*Allen Murphy* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, le samedi 6 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Il est de plus ordonné que C. Roselius soit nommé pour présenter les créanciers absens.
Par ordre de la cour.
30 mai—10 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Edmond Laporte* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 13 juin prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*Wm. Garrison* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enrégistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire aient à déduire en pleine cour, le samedi 22 juin prochain, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.
Par ordre de la cour.
30 mai—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 28 mai 1833.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No. 6923.]—*Chs. F. Coulon Jumonville* contre *ses créanciers*.—Sur lecture et enrégistrement de la pétition présentée par M. Marsoudet, avocat du demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu en l'étude de Charles De Armas, not. pub., samedi, 29 juin prochain, pour nommer un syndic en remplacement de M. Ed. Ducros, décédé.
Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 28 mai 1833.
29 mai—10 2ps F. BUISSON, dép. gref.

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.
6 juin

IL a été conduit à la geôle de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir :
Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.
Marraga, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.
Edée, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.
Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pagès, de la Nouvelle-Orléans.
Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de St. Jacques.
3 juin VICTOR PICAUD, geôlier.

VINS—Malaga doux et sec, en quarts et en barils indiens; vin de St. Lucar en quarts ; do. de Catalogne en pipes et en barils, dont une partie a droit au drawback, à vendre par
21 mai LINCOLN & GREEN.

A LOUER.—La maison située rue du Canal, No. 57, jusqu'au 1er. novembre prochain, prendre possession immédiatement. s'adresser à
13 mai I. OGDEN & CO.

BELLES CHEMISES DU GENRE LE PLUS NOUVEAU.—Reçu un nouvel assortiment de belles chemises du genre le plus nouveau. Aussi de belles chemises ginga pour le voyage
WM C. NORRIS,
3 mai rue de Chartres, No. 38.

SACS DE PITRE— Vin de Madeire de Cette, ayant droit au drawback, cire blanche, cigarres, cordes à balles, papier de paille, garance, toile à voile en coton, manufacture de Crooke, chapeaux de Castor superfins, camphre fin raffiné, en vente chez
HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

ACAJOU.—Une partie d'ACAJOU choisi pour ce marché, en déchargement du navire Cincinnati, à vendre par
7 mai B. BOOTH & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
4 juin J. MAGER.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment général de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égyptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monuments, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris ; du ciment hydraulique et Romain ; avec un assortiment superbe de grilles montés en bronze et simples, sur les patrons les plus nouveaux et les plus à comode, avec des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et finir les ouvrages ci-dessus.
JAMES KAIN.
JOHN STROUD.
De l'ancienne raison de société François & James Kain.
23 janv

A LOUER.—La Maison de la rue St.-Louis, maintenant occupée par W. R. Taylor. S'adresser à [illegible] rue de Chartres, No. [illegible] pour informations No. 10, rue St. Louis. 8 juin

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES—*Vente par le registër des Testamens.*—Vendredi, 14 juin 1833, à dix heures du matin, il sera vendu dans la rue du Canal, No. 34, pour compte de la succession de feu John Penrice, un grand assortiment de caractères d'imprimerie, presses &c. composant l'établissement connu sous le nom de Louisiana Advertiser.

Conditions de la vente—L'imprimerie sera vendu en un seul lot, l'acquéreur s'obligeant à payer trois billets, remis par le défunt John Penrice à Peter K. Wagner, dont un de $1000 payable le 4 juin 1834, un de $333 33/000 payable à la même époque et l'autre de $1333 33/000 payable à 4 et 6 mois, à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction.
Par ordre de la cour.
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis E. [illegible] a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible] décédé ab. intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
19 juin S. BLOSSMAN, dép. gref. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Isaac T. Preston a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Suzanna Hall, décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Lorestan Fontall a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Michel Honoré, h.c.l. décédé ab. intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
12 juin P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu George Moore, et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu William McCullen, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par le tuteur du mineur McCullen ne serait point homologué et la répartition des fonds faite conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

VENTE PUBLIQUE.
Par le soussigné Juge de la paroisse St. Martin.

LE public est averti que le mercredi 26 juin prochain, et jours suivans, il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, tous les biens dépendant de la communauté qui a existé entre feu M. Clair Benoit de St. Claire, d'une Charlotte Déclouet, son épouse, lesquels consistent en

1°. Une belle **HABITATION** établie en sucrerie, avec un bon moulin à eau, contenant 27 arpens de terre de face à la rive droite du bayou Têche et 39 arpens de face à la rive opposée du dit bayou sur 40 arpens de profondeur de chaque côté, ensemble une portion de bois debout dépendant de ladite habitation, cette habitation est située à environ 6 milles au-dessous de St. Martinville et une moitié indivise de l'autre appartient à M. Joseph Dubuclet, qui a consenti à ce qu'elle soit vendue.

2°. 80 **BEAUX ESCLAVES** de l'un et de l'autre sexe en grande partie créoles, et parmi lesquels il s'en trouve plusieurs à talens.

3°. 20 paires de **BŒUFS DE TIRE**, Bêtes à Cornes, Chevaux domptés, américains et créoles Mulets, bêtes Cavalines, Moutons et Cochons, Cabriolet, Charrettes à bœuf et à cheval, instruments aratoires, Maison, Pendule et Montres, Argenterie, Vaisselle batterie de Cuisine linge de table et de lit et beaucoup d'autres objets dont l'énumération serait trop longue. Il sera également vendu la **RECOLTE** entièrement pendante par les racines sur l'habitation où est décédé M. Benoit.

☞ Les conditions de cette vente sont, savoir : l'Habitation de société avec M. Dubuclet payable en quatre paiements égaux, à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit et toutes les autres propriétés en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit, le tout à compter du 1er. mai présent mois; les acquéreurs fourniront leurs billets avec bonnes et suffisantes cautions solidaires à la satisfaction des exécuteurs testamentaires de feu M. Benoit, lesdits billets payables à un domicile qui sera indiqué le jour de la vente et produisant intérêts à dix pour cent l'an de leurs échéances jusqu'à parfait paiement, sans que les acquéreurs puissent se prévaloir de cette clause d'intérêts pour retarder leurs paiements qui seront rigoureusement exigibles aux époques sus-fixées, nonobstant ladite clause dont les héritiers de feu M. Benoit et ceux de feue son épouse, pourront seuls profiter et accorder de plus longs termes aux acquéreurs s'ils le jugent convenable; et en outre tous les objets [illegible] d'hypothèque restant hypothéqués par privilége jusqu'au paiement réel et effectif tant du principal que les intérêts.

Cette vente aura lieu sur l'habitation où résidait feu M. Benoit, située au quartier de la Fausse-Pointe, rive droite du bayou Têche. P. BRIANT, juge de paroisse.
St. Martinville, 27 mai 1833.
6 juin—2

LIVRES DE DROIT.

LES soussignés viennent de recevoir par le Salem, du Hâvre les livres suivants :

Programme du Cours de droit civil français, par A. M. [illegible]; Etudes du droit français par M. Nicholas Villemartin ; Œuvres complètes du Chancelier d'Aguesseau, en 6 vol ; Cours du droit commercial maritime, par J. Bonsay-Party ; Institutes de Justinien, nouvellement expliquées par A. I. Ducaurroy, Thémis, ou Bibliothèque du Jurisconsulte par une réunion de magistrats de professeurs et d'avocats en 10 volumes Abrégé de l'histoire de la jurisprudence romaine par J J F [illegible]; des Institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de France par Joseph Rey ; Code civil avec des notes indicatives par J B Dard ; Institutes du droit commercial par D Lemonnier ; Analyse raisonnée du Code de Commerce, par M. Jong Ley; Facultés d'hypothèque par M. le baron Grenier ; Traité des donations, testamens &c par le même ; Cours de code civil, par M. Delvincourt, &c.
F. JOHNS & Co.
8 juin rue de Chartres, No 11

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponset et Belfont ;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Savon bleu vif;
339 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
30 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'oranger;
700 paniers huile d'Olive, marque Plagnol;
180 caisses Salaisons assortis;
78 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 10 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 pipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
1040 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.
F. H. PETITPAIN,
8 juin encoignure Chartres et Toulouse.

TIR-AU-PISTOLET.
Sur le bord du Lac, près du chemin-à-coulisses, en allant à la Tour.

LES amateurs de ce genre de plaisir où se développe l'adresse, sont prévenus qu'un établissement où ils peuvent s'exercer à leur aise vient d'être ouvert à la place ci-dessus désignée.

On a tâché de ne rien négliger, tant dans le choix des armes que dans les dispositions de l'établissement, pour que les personnes qui l'honoreront de leur présence soient satisfaites.

L'établissement sera ouvert aux personnes de couleur, les lundis et vendredis de chaque semaine.

Prix du Tir.—On tirera 24 coups pour la piastre, dix pour quatre escalins, et au-dessous, à raison d'un picaillon le coup. 4 juin—5

1000 BARRIQUES VIN de Marseille à vendre par
4 juin J. MAGER.

SEL.—839 sacs gros sel de Liverpool, 513 do. do. fin, à bord du navire Antioch, à vendre par
6 juin B. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai I. O[illegible] & CO.

MELASSE.—Les soussignés offrent à vendre, 300 boucauts de Mélasse [illegible]
10 mai [illegible] No. 30

2000 [illegible] DUCONGE [illegible]
11 mai [illegible] No. 30.

LES [illegible] brick Vénus de Marseille,
5,000 sangsues de choix,
115 onces essence de rose du Levant ;
80 do. do. do. Neroly pure ;
20 do. huile de Bergamote do.
25 do. do. de Limon.
31 mai H. BONNABEL & FRERE.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, à des conditions avantageuses :
150 paniers Guignolet de première qualité,
80 barriques Vin de Bordeaux, de qualités assorties,
900 caisses dito dito
300 milliers Bouchons,
100 barils Rum des Attakapas,
100 caisses Blanc de baleine, Nos. 4, 5 et 6,
200 dito Amidon,
300 dito Savon de la marque [illegible]
300 dito Chandelles de suif, dito
1000 rames Papier gris.
27 mai F. H. PETITPAIN, encoignure Chartres et Toulouse.

REÇUS par les derniers arrivages d'Angleterre et à vendre par le soussigné, au No. 55, rue de la Levée,

Fers à repasser, fil de fer et de cuivre ; Pots d'étain, porte-bouteilles, cercles en cuivre et en [illegible]; Boîtes en fer-blanc vernissées pour papiers, avec des serrures patentées; Grecques à café (plaques) de diverses grandeurs; Poignées de rideaux, ratières et souricières en fil de fer, Serrures patentées, pour bureaux, tiroirs, coffres, buffets, et malles; Colliers et chaînes pour chiens, poires à poudre en cuivre; Eperons plaqués et en cuivre à la Surwarow; Filières à coussinets assorties, pentures coudées à plaques; Razoirs et couteaux de poche très-fins; Couteaux de tables et couteaux et fourchettes de toutes qualités; Egoïnes de Spear et C.S., Fers à repasser pour enfants; Couteaux et estalles de boucher, assortis, Loquets de toutes qualités; Tenoux anglais, façon française, de toutes grandeurs; Moulins à café de Park, extra-fins, Moulins à café carrés; Clés à vis assorties de 10 à 20 pouces, très-fortes; Limes pour forgerons, égoïnes, passepartout, scies de moulin &c. Compas de proportion et compas à ressorts, rappes à chevaux; Rappes fines, pour ébénistes, bouilloires et poissonnières; Casseroles plates et rondes, marteaux d'ingénieurs; Moulins à maïs de Park et de Corn de Nos. 1 à 10, Tilles, haches et cassetètes pour tonneliers et charpentiers, Pitons de lits, roulettes en fer, compas de proportion, pour les charpentiers de navires; Anneaux et boutons en cuivre à vis; guimbardes en cuivre et en fer, vis à bois, assorties, Bigornes de tonneliers, rivets de tonneliers; Cadenas en cuivre et en fer de toutes grandeurs et qualités; Truelles à maçons de Brades, ciseaux et gouges d'ébénistes et charpentiers; Mortiers en fer et en cuivre avec pilons; Soupières, planies, balances en cuivre étamé assorties de 12 à 16 pouces; Roulettes à chassés; loquets, polis et vernissés; Grils très-forts, assortis de 10 à 16 lames, faucelles No. 1 à 4; Poêles à frire de toutes qualités, couplets pour coffres &c.; Poignées en cristal, plaquées ; Anneaux de tentes en fer et en cuivre ; avec un assortiment général de Fournitures de navires et de clincaillerie. Aussi de Philadelphie et New-York. Un assortiment de peinture blanche et de couleurs diverses poil à enduire en barils et en boucauds, colle-forte américaine brai, goudron et résine.
16 av F. PASCAL.

A VENDRE.—Un petit envoi de Chapeaux de Livourne, propres aux marchés du Mexique, qu'on laissera à bon marché. Aussi, une quantité d'Aiguilles fines en boîtes de dix milliers. S. EVERITT,
18 mai rue St Louis, No 10

60 BARILS mélasse de Rafinerie, propre à l'usage des familles et à l'approvisionnement des bâtiments, à vendre par
JEANFREAU, rue de la Levée, No. 47,
17 mai—3 faubourg Marigny.

REÇU par le navire Cécilia de Nantes, 200 douzaines paniers et demi-paniers guignolet d'Angers; 500 boîtes Sardines à l'huile, importés et à vendre par
CARRIERE & BORDUZAT,
17 mai rue St. Louis, No. 11.

AVIS.—Toutes les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Thomas Caldwell sont requises de les présenter à la soussignée, pour en obtenir le réglement ; et celles auxquelles la succession pourrait devoir sont également requises d'avoir à payer immédiatement à la soussignée.
27 mai—6,3ps L. A. CALDWELL.

ETAT DE LA LOUISIANE.

ON désirerait avoir un armurier à l'arsenal; pour plus amples informations, s'adresser à l'adjudant général.
25 mai FRANCOIS GAIENNE.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de Carrollton de la Nouvelle-Orléans,—29 avril 1833.

LA compagnie a transporté son bureau au No. 18, rue du Camp, où les souscriptions au fond capital de la dite compagnie seront reçues conformément à la 9e. section de la Charte,) tous les jours, les dimanches exceptés jusqu'au 22 juin inclusivement.
Par ordre des Commissaires,
24 mai I. F. GENERES, sect.

MESSIEURS J. & J. DARRAMON offrent à vendre 12-4 jusqu'à 24-4 Napes en damassé double, de la fabrique de James Wilson ; Services de table unis avec 18 serviettes à la nappe de 14-4 ; Piqué blanc, supérieur à tout ce qui a été offert sur ce marché; Taffetas d'Italie de Maticoni 5-4; Foulards superbes de la compagnie des Indes; Chaussons blancs pour hommes, superbes; Batistes 4-4 pour cravates; Gants de fil et batiste pour hommes et femmes, do. en véritable peau de chevreau, pour do; Batistes écrues superfines; ils attendent tous les jours un assortiment complet de marchandises françaises, arrivées à New-York par le paquebot François 1er. étant en relation avec des maisons des plus respectables en France, ils recevront continuellement des marchandises directement des fabriques ils prendront aussi des commandes, sur lesquelles ils ne chargent qu'une commission régulière. 11 mai.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
19 mai P. J. TRICOU.

DIX piastres de récompense seront données à quiconque ramènera à la soussignée ou fera loger dans une des geôles de cet Etat, la négresse HANNAH, absente depuis plusieurs jours de chez Elizabeth Norwood sa maîtresse. J. & J. DARRAMON,
15 mai rue de Chartres, No. 25

Pendules et Articles de Joaillerie.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Archer de Philadelphie, et le navire St. Louis de New-York,

Plusieurs belles Pendules, des parures de perles, des boucles d'oreilles de Turquoise et de Corail, des bagues &c. &c. LOUIS MUH,
Rue de Chartres No. 113

Aussi, en magasin environ 80 mille cigarres de Campêche de bonne qualité. 4 mai

ARDOISES A VENDRE.—2,300 Ardoises dites de Duchesse, 9600 do petites, 1500 dito petites comtesses, en déchargement du Wm. Shank, et en vente chez
24 avril THEOD. NICOLET & Co.

A LOUER le 1er. mai, le magasin dans la rue Gravier, No. 94, s'adresser à
WILLIAM H. MORGAN,
24 avril rue du Camp, No. 33.

MOUSSELINES imprimées, manufacturées à Londres et d'un nouveau goût; do. batistes et indiennes, do. bas de soie; moleskins patentés, noirs et en couleurs assorties, pour femmes; do. imprimés très-joli article pour pantalons ; velours imprimés, &c. le tout reçu par le navire Rachel, de Liverpool, ayant droit au drawback, et à vendre à des conditions raisonnables, par
HARRISON, BROWN & CO,
17 av rue Royale, No. 117.

BANQUE DE C. I. E.,
Nouvelle-Orléans, 26 avril 1833.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus que le dernier paiement de vingt piastres par action devra être effectué le 1er. juin prochain, ou les dix jours suivans ; et que d'après la seconde section de la charte, les actionnaires qui manqueront d'acquitter aucun des termes prescrits pour le paiement des actions, perdront toutes les sommes qu'ils pourraient avoir payées antérieurement.
27 av H. LAVERGNE, caissier.

MESSIEURS J. & P. DARAMON reçoivent par le Nashville 200 douz. mouchoirs batiste de tout genre, canezous et fiorellas, broderie de Paris, robes en bobinet, do. 2 balles étamines superfines; 4 caisses toiles cirées. 22 mai.

SERRURES FRANCAISES en débarquement du navire Carolinian, de Marseille, et à vendre par les soussignés—10 caisses serrures de 4 à 12 pouces.
P. E. & O. SORBE,
11 mai rue Royale, No. 115.

DEPOT DE VOITURES.
Rue de la Douane, Nos. 12 & 14.

REÇU par les navires John Linton et Cincinnati, 3 jolies voitures légères, 2 barrouches, à un cheval, gigs &c. Aussi en magasin, voitures, gigs, barrouches, 2 chariots, 2 jolis tilburies, phacton, sulkies, &c., en vente à bon marché au comptant, ou en bons billets de ville.
11 mai M. WALTON.

A VENDRE.—200 yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 56, à
JOSEPH M. FERNANDEZ
De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.
24 avril

W. FADEUILHE, *Tapissier*, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures ; en outre, on trouvera dans les deux magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Damas, 50 dz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement. 24 avril

MEUBLES A BON MARCHE.

LE soussigné désire vendre le restant de son fonds de meubles à des prix fort bas. Il consistent en buffets, secrétaires, bureaux, commodes, sofas, tables, bois de lits, [illegible]—Les personnes qui désireront acheter trouveront de leur intérêt de venir à cet établissement, [illegible] des articles [illegible]
[illegible] mai GEO. WINDER, Rue de la Douane, No. 21.

[illegible] juillet, il sera vendu par ordre de la Cour de Paroisse, [illegible] M. Dubarin, syndic des créanciers de François McManus, débiteur absent, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante : Un TERRAIN, situé rue Foucher, entre les rues Julie et St. Joseph, faubourg St. Marie avec les bâtisses qui sont dessus, mesurant 53 pieds 4 pouces de face sur 100 de profondeur.

Conditions : [illegible] comptant, le reste payable le 25 février 1834, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé chez O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 30 mai.

Propriété de valeur à vendre.
Par TRICOU & CANONGE.

PAR ordre des syndics des créanciers de H. W. Palfrey et Palfrey, Dyson & Co., il sera vendu à la Bourse Hewlett, lundi, 1er. juillet, à midi,

1°. Un Terrain, ayant 175 pieds 8 pouces de face sur la rue Carondelet, 266 pieds 9 pouces sur la rue Gravier, et 205 pieds 5 pouces sur la rue de l'Union et ouvrant dans la profondeur de 126 pieds 5 pouces avec les bâtisses qui sont dessus consistant en magasins en briques, une machine à vapeur de la force de 26 chevaux et 3 presses à coton à double vis attachés à l'encrot.

Conditions : 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets portant un intérêt de 10 pour 100 par an à partir du jour de la vente, à quelle époque la livraison des lieux sera faite et l'acquéreur peut se réserver le privilège de racheter ses billets ou aucun d'eux avant le 1er. Janvier 1835 aux même taux d'intérêt.

2°. Un Terrain attenant au précédent ayant 92 pieds 9 pouces de face sur la rue Gravier et 100 pieds de profondeur avec les améliorations qui sont dessus consistant en deux fortes maisons d'habitation en charpente, cuisines, &c.

Conditions : 15 et 24 mois de crédit, les billets portant un intérêt jusqu'au paiement de 10 pour cent par an, à partir du 6 juin 1834, à quelle époque la livraison des dits lieux sera faite, mais la propriété demeurera aux risques de l'acquéreur dès qu'elle aura été adjugée et il aura le privilège de payer les billets le 6 juin 1834, sans intérêt.

Les maisons sont assurées pour $5000 jusqu'au 2 août prochain et la police sera transférée à l'acquéreur.

Un plan des lots et des bâtisses fait par C. F. Zimpel, député voyer, est exposé à la Bourse.

3°. 2 bancs dans l'Eglise Episcopale, Nos. 59 et 69.
Conditions : 4 mois de crédit.
De plus : 15 beaux Esclaves, savoir :
4°. *Phillis*, excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison et ses deux enfants, Nancy, négrite de 10 ans, propre à tous ouvrages de maison et Amélia, âgée de 3 ans.
5°. *Sally*, domestique de maison, âgée de 15 ans.
6°. *Mary*, cuisinière de la presse à coton, et blanchisseuse, âgée de 40 ans.
7°. *Hiram*, ingénieur, forgeron et maréchal.
8°. *Michael*, ingénieur, [illegible] et pressier [illegible]
9°. *Willis*, pressier, charretier et domestique de maison.
10°. *Paul*, pressier et charretier.
11°. *Billy*, pressier.
12°. *Kit*, chauffeur et charretier.
13°. *Goodman*, chauffeur et charretier.
14°. *Charles*, pressier et ouvrier.
15°. *Ice*, chauffeur, pressier et ouvrier.
16°. *Joe*, palfrenier. 17°. *Tom*, chauffeur et pressier.

Conditions, pour les Esclaves : 1 et 2 ans de crédit, sans intérêt. Les billets pour toutes les propriétés ci dessus devront être endossés à la satisfaction des syndics et divisés en telles sommes qui seront demandées avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. La nécessité de clore les affaires de la succession avant l'échéance des billets, les syndics ne garantiront que le titre des esclaves mais ils donneront tous détails à leur sujet quand ils en seront requis.

Aussi, mardi, 2 juillet 1833, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Gravier, 1 presse à coton à double vis, complète, 1 do. incomplète, 1 presse hydraulique incomplète, 1 presse à bras complète, 3 paires de balances à patente, des chevaux, drays, outils de forgeron et d'ingénieur, mobilier de comptoir, &c.

Conditions : Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 à 60 jours et au dessus de $300, à 4 mois, en billets endossés à satisfaction

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.
J. W. ZACHARIE, } Syndics.
29 mai H. W. PALFREY.

PAR J. LEVY & WHITING.
VENTE DE 2 TERRAINS DE GRANDE VALEUR.

SAMEDI, 15 juin prochain, par ordre de L. M. [illegible], syndic des créanciers de François McManus, seront vendus à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, deux lots de terre de prix, situés au coin des rues Céleste et Levée, faubourg Annonciation, marqués par les numéros 1 et 2 ainsi qu'il appert par le plan fait par M. Joseph Pilié, arpenteur de la ville, daté le 13 avril 1831, et déposé au Bureau de M. Wm. Christy; notaire public.

Le lot No. 1, a 24 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 120 de profondeur sur la rue Céleste, mesure française.

Le lot No. 2, joignant le premier, a 25 pieds 8 pouces de front sur la rue de la Levée, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Les dits terrains seront vendus séparément, un tiers du prix de chaque terrain comptant, un tiers payable le 14 février 1834, et l'autre tiers payable le 14 février 1835, garantis par hypothèque et billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 mai

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le samedi 29 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville, en date du 27 mai 1833, les Esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu B. Macarty, savoir :

Narcisse, nègre créole âgé d'environ 35 ans,				
Honoré,	"	"	"	25
Samson,	"	"	"	20
Jacques,	"	"	"	50
Pitchon, mulâtre,	"		"	23

Le même jour sera vendu le nègre *Washington*, âgé de 30 ans, bon domestique, sachant mener et soigner les chevaux, propre à tout, garanti des vices et maladies prévus par la loi, excepté du marronnage.

Ce nègre n'a été marron qu'une fois, il y a environ trois ans, et depuis son retour il ne s'est jamais absenté.

Conditions : un quart comptant et le reste à 4 et 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 mai

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoi qui est en vente chez les agents.
DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév rue de Chartres, No. 89.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.
Les soussignés agents de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c. Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à
DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.
N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
30 mar—3m

VINS de Cette et de Catalogne, le premier en quarts et en barriques, et le dernier en barils indiens, en débarquement et à vendre par
11 mai LINCOLN & GREEN.

IL a été conduit à la prison de la paroisse Jefferson, une négresse nommée SERREBONNE, se disant appartenir à M. J. Wilson. Son maître est prié de la réclamer en se conformant à la loi.

Aussi, une petite négresse nommée MARY, appartenant à M. Gr[illegible].

Les nègres nommés PHILIPPE et ALEXANDRE, appartenant tous deux à M. S. F. Ball, de la Nouvelle-Orléans.
27 avril VICTOR PICAUD, geôlier.

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires [illegible] du temps.